

La Tribune



Bulletin d'information du Conseil local FCPE
des parents d'élèves du collège et du lycée Charlemagne

**La FCPE Charlemagne
vous propose deux rencontres**

RÉUNION DE RENTRÉE

ouverte à tous les parents du collège et du lycée

Le Proviseur sera présent pour répondre aux questions

Samedi 6 septembre 2008 à 9h30

Salle 106 du collège

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ADHÉRENTS

Axes de travail, désignation des candidats au C.A.

Élection du bureau de la FCPE

Samedi 13 septembre 2008 à 9h30

Salle 106 du collège

Collège



Collège Charlemagne
13 rue Charlemagne 75004 Paris
tél 01 53 01 98 50

Lycée Charlemagne
14 rue Charlemagne 75004 Paris
tél 01 53 01 98 30

Site Internet de la cité scolaire Charlemagne: www.lycee-charlemagne.fr

Proviseur : Monsieur MUNOZ

Proviseur-Adjoint du lycée : Monsieur BARCELO
Principale-Adjointe du collège : Madame OPINEL

Intendant lycée et collège : Monsieur JEAN
Infirmière : Mme BIRAULT

Conseillers Principaux d'Education (CPE) :
Collège : Madame DION

Lycée : Madame BOILEAU et Monsieur REMY

Conseillère d'orientation psychologue : Madame DOUTHE
44, rue Dussoubs 75002 Paris – Tél : 01 42 36 94 59

ASSOCIATIONS DE L'ÉTABLISSEMENT

Foyer Socio-Educatif

Il organise des activités sur les temps d'intercours ou de déjeuner. Au lycée, les élèves gèrent eux-mêmes le Foyer. Au collège les parents bénévoles peuvent s'y impliquer. Depuis la rentrée 2006, un parent d'élève anime une activité Ciné-Club. Ainsi de nombreuses activités sont proposées au collège lors de la pause déjeuner : théâtre, couture, chorale, sport...

Association sportive

Elle propose des activités sportives organisées par les professeurs d'EPS en dehors des heures de cours : volley, basket, gymnastique... le choix est varié ! Une réunion sera organisée en début d'année : nous vous conseillons d'y participer !



Les congés scolaires 2008-2009	Toussaint	Noël	Hiver	Printemps
	du samedi 25-10-08 au jeudi 06-11-08	du samedi 20-12-08 au lundi 05-01-09	du samedi 14-02-09 au lundi 02-03-09	du samedi 11-04-09 au lundi 27-04-09

VOTRE ENFANT ENTRE AU COLLÈGE CHARLEMAGNE... CE QU'IL FAUT SAVOIR

Un collège pas comme les autres



Situé au cœur de Paris dans un bâtiment ancien et agréable, rénové entre 1992 et 1994, le collège Charlemagne fait partie d'une cité scolaire renommée.

Le collège accueille de nombreux élèves issus de milieux favorisés dont deux fois plus d'enfants de cadres supérieurs et professions libérales que la moyenne parisienne. Beaucoup d'élèves bénéficient d'une dérogation ou d'adresse de complaisance. Il y a deux fois moins d'élèves en retard scolaire que la moyenne nationale et trois fois moins que la moyenne parisienne. Ce recrutement particulier explique en partie les bons résultats au Brevet des collèges, assortis d'orientations en seconde générale et technologique, supérieures aux moyennes nationale et parisienne. Ces élèves sont encadrés par des équipes pédagogiques dont l'expérience (40 % des enseignants y ont plus de 50 ans) et la qualité (cinq fois plus de professeurs agrégés que la moyenne nationale) sont caractéristiques des établissements parisiens de centre-ville.

On note un rajeunissement de l'équipe pédagogique dû à l'augmentation du nombre de professeurs stagiaires. On y dispense un enseignement scolaire traditionnel, peu porté aux innovations pédagogiques mais répondant à une demande de parents exigeants pour la réussite de leurs enfants dans les filières classiques. Pour autant, le collège doit obéir aux besoins du "collège unique" et assurer la meilleure réussite de tous les élèves, ce qui est loin d'être simple, et pas toujours garanti. Ainsi, les élèves mal à l'aise dans le moule d'une culture scolaire élitiste peuvent baisser les bras.

Des solutions : le rééquilibrage des effectifs dans le centre de Paris

Jusqu'en 2006, l'effectif était réparti sur cinq classes par niveau (soit 20 classes de 29 à 30 élèves). Étant donné la baisse de la démographie familiale dans le centre de Paris et le caractère attractif de la cité scolaire Charlemagne, les places vacantes ont été chaque année davantage occupées par des élèves hors-secteur (un quart des effectifs) au détriment des autres collèges du centre de Paris qui, eux, ont fermé des classes.

Cette situation, néfaste pour ces collèges, handicape également les élèves du collège Charlemagne. Ils étouffent dans un espace mal adapté à ce nombre : classes surchargées, cour exigüe, queues interminables à la cantine, CDI minuscule, toilettes en nombre insuffisant, pas de salle pour installer des casiers pour des livres ou des cartables, pas de salle pour un foyer socio-éducatif, pas de préau abrité de la pluie... Nos enfants payent le prix !

Les effectifs de Charlemagne, un enjeu pour le centre de Paris

Pour toutes ces raisons, en 2006 la FCPE Charlemagne avait soutenu un projet de redistribution des effectifs : suppression d'une classe de 6^e à Charlemagne et ouverture de deux classes de 6^e aux collèges Couperin et V. Hugo.

Le rectorat en 2007 a décidé de revenir sur cette redistribution et à réouvert une classe de 6^e à Charlemagne. Les problèmes d'exiguïté des locaux restent entiers. Aussi notre équipe s'engage au côté du Proviseur et des collectivités territoriales pour rechercher des solutions : réfection de locaux inutilisés (ancienne bibliothèque des Jésuites), recherche de locaux où transférer les classes prépa... un travail de longue haleine.

VOTRE ENFANT ENTRE EN 6^e

Si cette classe est dénommée "classe d'adaptation" c'est bien parce qu'elle constitue l'étape au cours de laquelle l'élève apprend progressivement à maîtriser les outils et modes de fonctionnement du collège, constituant un pas de plus vers l'autonomie : dix professeurs, avec des pédagogies et des personnalités différentes au lieu de la petite équipe resserrée du primaire... Il faut se repérer, connaître les changements de salle, dominer son emploi du temps et apprendre à faire seul son cartable avec tout le nécessaire chaque jour mais sans le superflu (c'est déjà bien lourd).

Il est vivement conseillé de regarder très régulièrement le carnet de correspondance qui est le lien principal de communication avec le collège (absences, notes de l'enfant, demande de rendez-vous..).

Un entretien individuel parent professeur a lieu à la fin du premier trimestre, c'est le seul de l'année. C'est un parcours informatif auquel il faut participer, mais qui demande une réelle patience dans l'attente.

Ainsi la FCPE a proposé une liste devant chaque classe

avec inscription d'ordre d'arrivée des parents ainsi qu'une limitation de temps afin que chaque parent puisse avoir la possibilité de rencontrer plusieurs enseignants, ces deux points ont été soumis à l'équipe pédagogique lors du conseil d'administration.

Cette année, l'évaluation nationale des 6^e a chuté par rapport à l'année précédente, mais reste supérieure à la moyenne nationale. Le niveau des 6^e a été jugé faible par l'administration du collège.

De ce fait le nombre d'enfants redoublants a été quatre fois plus important que l'année précédente, il y a actuellement douze redoublants (avec passage pour cinq d'entre eux en commission d'appel.

De même, les exclusions temporaires des enfants ont cette année connu une forte augmentation.

Devant ces nouvelles données, le collège a demandé au rectorat une aide pour les enfants en difficulté, de même il y aura une mise en place de conventions avec différents milieux associatifs tels que l'entraide amicale scolaire, l'AFEV et Socrate.

Grâce à la charte des emplois du temps mise en place à la rentrée 2008, vos enfants bénéficient d'horaires adaptés à leur âge : 8h30-11h30/13h00-16h00, soit au maximum 6 heures de cours journaliers, avec cours le mercredi matin et pas le samedi matin.

L'emploi du temps des 6^e grâce à une dotation horaire globale inchangée depuis l'année der-

nière (contrairement à d'autres collèges de l'arrondissement) va permettre de maintenir deux heures d'aide au travail personnel de 6^e qui sont encadrées pour une heure par le professeur principal et l'autre heure par le professeur de français de la classe. Et également un

dédoublant des heures d'enseignement de Sciences de la vie et de la Terre et de la Technologie ce qui permet aux enfants d'être en demi-groupe.

En 6^e, les élèves commencent une première langue vivante. Attention : les élèves qui ont choisi l'allemand ne pourront pas, en classe de 4^e au collège Charlemagne, choisir une 2^e langue autre que l'anglais.



VOTRE ENFANT ENTRE EN 5^e

L'année de la 5^e est celle où l'on consolide tous les acquis en les approfondissant ; c'est le moment où jamais de rattraper d'éventuelles lacunes et de tester l'apprentissage du latin. Cette option prend 2 heures sur l'emploi du temps et charge notablement le travail des enfants à la maison, pourtant il peut paraître souhaitable de s'initier à une matière intéressante pour la culture générale qu'il sera toujours possible d'abandonner après la fin de l'année si l'élève n'est pas motivé. C'est une option essentielle aux élèves qui se destineront aux études littéraires.

Il y a dédoublement des heures d'enseignement de Sciences de la vie et de la Terre et de la Technologie ainsi qu'une heure supplémentaire en français.

Une autre matière commence : la physique-chimie. Dans le courant de l'année vous sera proposée une réunion pour le choix de la 2^e langue en 4^e : allemand, anglais, espagnol ou russe. Allez-y, c'est vraiment utile. Attention aux élèves "un peu justes" qui choisissent le russe : ils auront du mal à trouver un lycée d'accueil à proximité ou devront changer de 2^e langue en classe de seconde !

VOTRE ENFANT ENTRE EN 4^e

Les élèves, qui ont toujours cours le mercredi matin, travailleront désormais un samedi matin sur deux.

La classe de 4^e est réputée difficile, le rythme des apprentissages s'accroissant et le programme comportant beaucoup de nouvelles acquisitions, il est donc important de prendre un bon départ.

Enfin, on vous demandera en fin d'année quelles options vous souhaitez en troisième : latin, grec,

découverte professionnelle. Cette dernière option n'engage en rien votre enfant dans une

filiale d'études courtes et c'est une vraie opportunité pour découvrir d'autres horizons que ceux du collège.

Attention : les options latin ou grec, ou encore le choix du russe en LV2, représentent une charge de travail lourde pour les élèves et il paraît déraisonnable d'y contraindre un enfant peu motivé ou déjà en peine dans les matières du tronc commun. En pareil cas, les conséquences observées sur les élèves sont généralement néfastes.

Dans le cas où vous visez une orientation professionnelle en fin de 3^e, vous pourrez opter pour une option découverte professionnelle "soutenue" (certains établissements proposent cette option sur la base de 6 heures hebdomadaires, au lieu de 3 heures à Charlemagne). Vous aurez alors à établir un dossier pour une affectation dans l'établissement choisi : il faut y réfléchir assez tôt !

Redoublement et commissions d'appel

A la fin du 3^e trimestre, des redoublements peuvent être prononcés par le conseil de classe. S'ils sont avisés par le proviseur, les parents sont contactés par la principale du collège qui leur indique qu'ils peuvent faire appel de cette décision et leur communique les lieux et dates des commissions d'appel, ainsi que les numéros de téléphone des représentants des fédérations de parents d'élèves qui siègent dans ces commissions.

N'hésitez pas à les joindre : spécialement formés à cette tâche, ils seront de bon conseil.

VOTRE ENFANT ENTRE EN 3^e

C'est une année d'orientation et les notes des deux premiers trimestres vont être particulièrement importantes : pas question de se laisser vivre en début d'année ! Vérifiez les notes dans le carnet de correspondance rapidement et régulièrement. Il faut intervenir et rencontrer les professeurs dès que des difficultés apparaissent. Avec la dernière année de collège se profile l'horizon du premier examen national : le Diplôme National du Brevet (DNB). Il ne sera pas obligatoire pour passer en seconde.

L'orientation en fin de 3^e : un premier casse-tête

Vos vœux d'orientation seront discutés au Conseil de classe du 3^e trimestre :

- passage en 2nde générale et technologique
- passage en 2nde technique ou professionnelle
- voie professionnelle (apprentissage, etc.)
- redoublement.

Le proviseur, qui préside le conseil se prononcera alors :

- Soit le vœu de l'élève et la décision du conseil sont identiques, auquel cas l'orientation est acquise,
- Soit le vœu et la décision du conseil sont différents: les familles devront alors prendre contact, dès le lendemain, avec le proviseur, pour déterminer ensemble les suites à donner (acceptation de la décision du conseil de classe, ou commission d'appel en cas de désaccord). La décision finale d'affectation relève de l'inspecteur d'académie. Pour toute difficulté ou question sur les orientations et les affectations en seconde, n'hésitez pas à contacter le professeur principal, la principale du collège ou le proviseur dès que possible, ainsi que la conseillère d'orientation : durant l'année scolaire, celle-ci passera dans toutes les classes de 3^e expliquer sa fonction et indiquer ses disponibilités pour recevoir les familles.

Notre conseil :

Pour les enseignements particuliers (par exemple préparant aux écoles d'art, ou à des voies professionnelles) il est important de prendre contact avec le futur établissement tôt dans l'année et de se renseigner pour les journées portes ouvertes. Nous avons deman-

dé que la réunion d'information sur l'orientation, proposée par le proviseur aux parents, ait lieu au premier trimestre. Mais celui-ci estime que, en raison d'un état d'esprit particulier aux parents de Charlemagne qui n'acceptent la voie professionnelle que lorsqu'ils sont accablés à la réalité des notes de fin d'année, ce dispositif serait vain.

Les affectations classe de 2nde : un deuxième casse-tête

Pour cette rentrée 2008, l'Académie a rôdé un système informatisé d'affectation des élèves (AFFELNET). Les élèves choisissent au minimum quatre lycées et expriment au maximum dix vœux : un vœu est un couple formé par un établissement et deux options de détermination offertes par le lycée. Le dossier des vœux vous sera remis avant les résultats du troisième trimestre et une copie du dossier rempli vous sera remise pour attester de la bonne saisie de vos vœux.

Les vœux de l'ensemble des élèves sont ensuite classés par AFFELNET en fonction de critères qui donnent lieu à l'attribution de points. Les vœux des élèves sont satisfaits dans l'ordre de ce classement jusqu'à ce que l'effectif limite de l'établissement soit atteint. Les vœux ayant le plus de points sont donc les premiers servis.

Les critères donnant lieu à des points ont été définis ainsi :

- La moyenne des notes de l'élève comptant pour le contrôle continu du brevet,
- Le choix d'un lycée dans le district du domicile du parent premier responsable,
- Le vœu d'un élève boursier,
- Le vœu d'un élève handicapé,
- Le vœu rapprochant une fratrie
- En outre un bonus est affecté au premier vœu du dossier.

Devant la nécessité de tester le système, l'Académie s'est refusée à préciser le poids respectif de chacun de ces critères, si bien qu'un certain nombre de parents sont un peu partis à

l'aveuglette. Si dans l'ensemble la procédure s'est bien déroulée, et a donné lieu à satisfaction du premier vœu, des élèves ont été refusés sur tous leurs vœux et affectés où il restait de la place. Quelques erreurs ont été commises puis rectifiées par le Rectorat. La FCPE est restée mobilisée jusque fin juillet pour aider les quelques familles en difficulté et cette mobilisation a en général été payante.

Notre analyse

Majoritairement les élèves affectés hors vœu ont été des élèves qui ont fait leur premier vœu sur un établissement hors district, puis sur des établissements très demandés. Même si leurs notes étaient bonnes, le nombre de points n'a pas été suffisant pour leur garantir une place puis, pour leurs vœux suivants, les établissements étaient déjà remplis. Le district a donc été un critère de grand poids, et manifestement les élèves boursiers n'ont obtenu que peu de points de bonus, contrairement aux annonces ministérielles.

Nos conseils

Cette procédure appliquée pour la première fois en 2008, sera peut être amendée en 2009. Mais votre premier vœu d'affectation sera déterminant, aussi soyez très réaliste sur les chances de votre enfant d'intégrer l'établissement (notes et district étant prépondérants). Si vous favorisez un enseignement de détermination indiquez plusieurs lycées avec les mêmes options, si vous favorisez un établissement indiquez plusieurs fois le même établissement avec des options différentes.

Pour les filières particulières donnant lieu à consentement préalable de l'établissement (filières artistiques, classes européennes etc.), il est conseillé de se renseigner assez tôt auprès des établis-

sements. Ces vœux sont indiqués au dossier dans un cadre différent de celui des dix vœux. En cas de refus de l'établissement, les dix vœux sont traités selon la procédure commune (le vœu de l'établissement particulier ne compte pas pour un vœu n°1).

Deux établissements donnent un avis pédagogique préalable qui vous permettra de les indiquer comme établissement à recrutement particulier : Louis le Grand et Henri IV. Un petit dossier est à remplir dès que les bulletins du second trimestre sont disponibles.

Les enseignements de détermination faisant partie des vœux sont :

- la deuxième langue vivante (obligatoire),
- un enseignement qui sera soit une langue ancienne soit un enseignement scientifique disponible dans le lycée. Ces enseignements ne sont pas toujours suivis en classe de première et c'est sans conséquence pour l'orientation future.

Attention : les informations de la brochure ONISEP, qui vous sera fournie en début d'année, ne sont pas toujours à jour, ainsi que les sites web des lycées. N'hésitez pas à téléphoner.

Au lycée Charlemagne, les enseignements proposés sont : sciences économiques et sociales (SES) et mesure physique et informatique (MPI) uniquement en seconde, et grec ou latin jusqu'en terminale.



LA VIE SCOLAIRE AU COLLEGE CHARLEMAGNE

L'éducation des élèves à la citoyenneté... l'affaire de tous

Les années du collège sont celles où les élèves vont devenir des adolescents, souvent en s'opposant aux adultes de leur entourage, en testant les limites et les règles qu'ils acceptaient jusqu'alors, en découvrant d'autres centres d'intérêt parfois au détriment du travail scolaire. Autant dire que les relations des élèves entre eux, avec les enseignants ou avec leurs parents ne sont pas toujours simples et apaisées.

La FCPE s'inquiète des difficultés de relations entre certains élèves et certains enseignants dans les deux sens : incivilités d'une partie des élèves, durcissement de l'attitude de certains membres de la communauté éducative, de l'autre, une gestion disciplinaire qui occupe nombre d'heures du personnel encadrant, mais qui n'est pas toujours comprise, et dont on pourrait améliorer le consensus par une réflexion collective et des échanges informels.

Au Conseil d'administration, nous soutenons toutes les mesures d'accompagnement de nos adolescents vers une position adulte :

- le tutorat entre élèves (les plus âgés aidant les plus jeunes) ;

- les activités du Foyer Socio-éducatif ;
- Nous sommes opposés à la note de vie scolaire qui, dans sa forme actuelle, est plutôt source de confusion et d'incompréhension pour les élèves. Dans le même temps, nous souhaitons réfléchir à l'harmonisation des comportements pédagogiques et des sanctions.

- Amélioration de la communication avec les familles (carnets de correspondance, réunions parents professeurs, médiations entre familles et enseignants...)

- Une meilleure définition de la mission des professeurs principaux à qui le collège attribue une partie notable de sa dotation horaire en heures de "vie de classe" ; assistance active de ceux-ci par nos délégués, favorisée par des rencontres avant les conseils de classe.

- les actions d'éducation pour la santé qui permettent aux élèves d'acquérir des connaissances et des compétences à "faire face", à faire des choix, à entrer en relation avec les autres, à renforcer son estime de soi.

Les chantiers ne manquent pas pour les parents qui veulent s'investir pour améliorer la vie et la scolarité des collégiens, et plus globalement peser sur les évolutions de l'enseignement dans notre pays.

vivant, basée sur la résolution de cas pratiques mettant en scène les droits et obligations de chacun.

- La participation des élèves à des actions dirigées vers l'entraide et la solidarité.

Le CESC a retenu le principe de ces différentes propositions et a reconduit pour l'année 2008-2009, les mesures de prévention réalisées par le collège au cours de l'année passée et construites autour de trois axes.

- La prévention des violences et du racket en classe de 5^e pilotées par la police.
- La sécurité routière en classes de 5^e et 3^e.

LES PROPOSITIONS DE LA FCPE AU CESC

La FCPE a proposé au CESC (Comité d'éducation de la santé et de la citoyenneté, présidé par le chef d'établissement et auquel participent les représentants de parents d'élèves) qui se réunissait pour la première fois cette année, les actions suivantes :

- des formations en direction de la sécurisation et de la responsabilisation des élèves face à la gestion et l'utilisation des technologies nouvelles (le numérique et le net)

- des actions d'information et d'initiation à la citoyenneté par l'invitation d'associations agréées par le rectorat proposant une formation au droit

• La santé :

- visite médicale de dépistage par l'infirmière en 6^e.

- Prévention sur le tabac en 6^e.

- Prévention sur l'alcool en 5^e.

- Information sur la contraception en 4^e.

- Séances d'information sur les produits toxiques en 3^e.

Le CESC a en outre retenu le principe de la pose d'un distributeur de préservatifs au lycée.

Les conseils de discipline

Depuis deux ans, nous avons malheureusement eu plusieurs conseils de discipline au sein du collège. C'est une épreuve pour les parents et un moment difficile à vivre pour la famille. Des représentants des parents d'élève y siègent.

Si les membres d'un conseil de discipline ne sont ni accusateurs, ni défenseurs, la FCPE informe les parents qui le souhaitent sur la procédure et les soutient pour être préparés à ce conseil. Prendre contact auprès de votre représentant.

Place des parents dans l'établissement

Les parents sont les premiers acteurs de la coéducation qui se définit comme une démarche d'éducation partagée entre les familles et l'école.

Dotations horaires, surveillants, cantine, toilettes, éducation à la santé, nouvelles orientations pour l'école, équilibre des options dans les collèges du "bassin" scolaire.

FORUM DES METIERS : UN GRAND SUCCES

On recommence en 2009 !

Un forum d'information sur les métiers et les filières professionnelles s'est tenu le 8 février 2008 à l'espace des Blancs Manteaux.

Cette manifestation destinée aux élèves des classes de 3^e a été organisée par l'Union locale FCPE Paris Centre, avec l'aide des associations de parents d'élèves des neuf collèges du centre de Paris

et le Centre d'information et d'orientation (CIO). Les chefs d'établissements des collèges concernés s'y sont associés.

Elle a remporté un vif succès auprès des élèves. Des stands par métier y étaient présentés, certains tenus par des corporations, beaucoup d'autres par des parents venus parler avec passion de leur métier.

L'édition 2009 du Forum des métiers est prévue le 12 février 2009 au Palais Brognard.
Venez y présenter votre métier !
Prenez contact dès maintenant avec Hugues Massignat
hugomass@hotmail.fr



POIDS DES CARTABLES... UNE INTERVENTION NATIONALE DES PARENTS

La FCPE Charlemagne agit depuis plusieurs années pour une diminution du poids des cartables. Après plusieurs interventions auprès des enseignants pour les sensibiliser au problème et l'établissement d'une nouvelle liste de fournitures, avec notamment des petits cahiers renouvelables et non plus de grands formats épais, certains professeurs exigent pourtant des classeurs. Attention : si les professeurs vous demandent des gros cahiers de 100 pages ou plus, vous devez refuser ! (consigne du proviseur).

La FCPE a organisé une nouvelle campagne nationale de pesée pour en finir avec le poids des cartables qui génèrent des maux de croissance.

Les parents d'élèves de l'établissement ont participé à cette opération nationale « pesée des cartables » qui s'est déroulée sur deux jours en octobre dernier.

Le cartable moyen à Charlemagne pèse 6,5 kg pour un poids moyen d'élèves de 35 kg.

En 6^e et 5^e, 89 % des cartables (85,8 % moyenne parisienne) ont un poids supérieur à 10 % du poids de l'élève.

Cette valeur montre que les cartables portés par nos enfants sont bien plus lourds que ce que préconise la note ministérielle de 1995.

La démonstration est faite : ce n'est plus aux parents de peser les cartables. Les responsables de l'Académie à qui les résultats ont été présentés les ont trouvés incontestables.



ENQUÊTE SUR 35 000 ELEVES DE 6^e

Il s'agit d'une enquête lancée par le ministère de l'éducation nationale qui a pour but un suivi longitudinal d'une cohorte d'élèves de 6^e... Les familles ont été tirées au sort (au collège Charlemagne, 7 enfants sont concernés).

Un questionnaire est adressé aux parents dont certaines questions sont très intrusives sur la vie privée des familles et leurs origines.

Il y a également un questionnaire élève auquel les enfants sont soumis sur le temps scolaire ; les enfants y sont interrogés sur leur condition familiale sans que les parents aient accès au questionnaire. De plus cette enquête est présentée comme « obligatoire » avec des sanctions financières pour les parents qui ne répondent pas.

Certains parents refusent cependant de se soumettre à ce questionnaire craignant que la confidentialité et l'anonymat ne soient pas respectés.

La FCPE dénonce ce type d'enquête en l'état actuel des questionnaires, d'autant que les fichiers et les enquêtes concernant les élèves ne cessent de se multiplier.

Affaire suspecte (voire scandaleuse) à suivre...

PARENT D'ÉLÈVE... UN RÔLE DIFFICILE.

Qui ne s'est pas senti pris au dépourvu face à une mauvaise note, un enfant qui se plaint d'un professeur, des notations très sévères, un absentéisme récurrent, un programme non fait ou des contrôles rares... ?

Ces questions que vous vous posez, d'autres parents se les posent certainement.

Cette hésitation que vous avez à aller voir le professeur (d'autant que votre enfant y est souvent opposé), d'autres parents la rencontrent aussi. Un des rôles de l'association de parents d'élèves est justement de permettre aux parents d'échanger aussi bien sur des situations individuelles que sur des problèmes de classe, de réfléchir ensemble à des propositions constructives, de rencontrer les membres de la communauté scolaire pour progresser ensemble.

La FCPE travaille à valoriser le rôle et la place des parents, mais pas seulement en siégeant dans les conseils d'administration ou dans les conseils de classe. Nous souhaitons avoir l'information la plus complète, y compris lorsqu'elle touche aux questions de programmes et de méthodes et sur l'enseignement dispensé aux élèves.

En relation avec la direction de la cité scolaire, nous sommes de plus en plus associés à la résolution des difficultés, seule façon d'éviter les situations conflictuelles. Ainsi nous siégeons dans les commissions de vie scolaire et avons à plusieurs reprises servi de médiateurs dans les classes. Pour cela nous avons besoin de tous les parents : c'est à partir de vos témoignages que

nous pouvons analyser une situation et agir. Dans une classe, les parents délégués sont les interlocuteurs et les coordonnateurs des parents. Ils peuvent servir d'intermédiaire avec un professeur ou l'ensemble de la communauté éducative.

Quand une question concerne plusieurs classes (professeur absent non remplacé, difficultés relationnelles...), les délégués de niveau prennent le relais, en lien avec la direction, pour essayer de trouver des solutions.

A Charlemagne, des progrès peuvent être réalisés dans l'information des parents sur le travail et les résultats scolaires : meilleure utilisation du carnet de correspondance, réunions parents/professeurs, réunions professeurs principaux/délégués de classe...

Force de proposition, les représentants de parents d'élèves souhaitent être associés aux décisions, y compris pour la résolution des problèmes d'indiscipline : rencontres régulières avec les CPE et les professeurs principaux, et pourquoi pas mise en place d'un conseil de vie scolaire ?

L'information entre les parents doit circuler vite et mieux : les délégués de classe et de niveau y gagneront en efficacité et nous éviterons le "pourrissement" de situations pénibles.

Donnez vos coordonnées aux parents délégués, prenez contact régulièrement, et mieux encore... rejoignez votre association.

Ensemble, c'est déjà moins difficile d'être parent d'élève !



LE FONCTIONNEMENT DE LA FCPE CHARLEMAGNE

Réunions du bureau et des délégués de niveau

Elles ont lieu régulièrement, environ une fois par mois, ainsi qu'avant chaque réunion du Conseil d'administration. C'est l'occasion d'un échange d'informations et d'expériences. C'est le lieu de la concertation sur les points que la FCPE souhaite voir abordés lors des Conseils d'administration.

Réunions de niveau

Elles sont organisées par les délégués de niveau et sont ouvertes à tous les parents du niveau. Elles ont lieu au moins une fois par trimestre, avant les conseils de classe. Elles permettent de savoir si un problème est particulier à une classe ou bien concerne l'ensemble des classes d'un niveau. Les réunions offrent à chacun la possibilité de s'exprimer, d'échanger et de recevoir l'avis des personnes présentes sur les cas exposés.

Assemblées générales

Elles sont ouvertes à tous les adhérents FCPE et ont lieu deux fois par an. Elles permettent des exposés sur des sujets d'actualité, suivis de débats entre les adhérents ainsi que les votes

statutaires (élection des membres du bureau), et les délégations (parents délégués aux Conseils d'Administration).

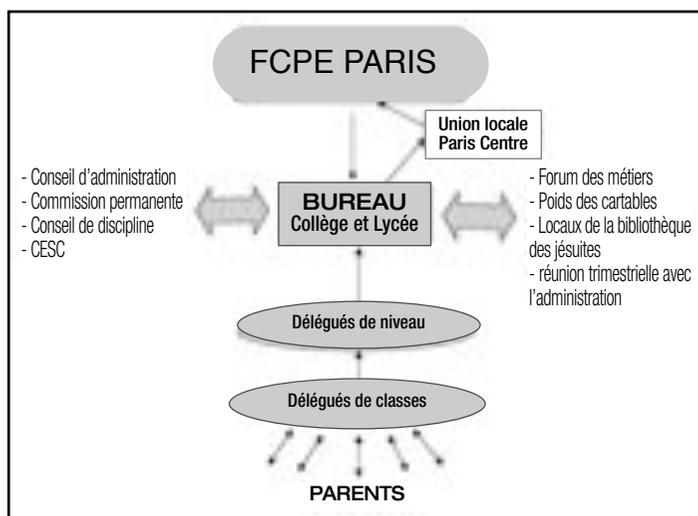
Comment contacter votre délégué de classe ou de niveau ?

Vous pouvez prendre contact avec eux par téléphone ou par mail. Leurs coordonnées sont indiquées en dernière page de cette brochure. Quel que soit le problème, n'attendez pas pour le signaler. Vous apprendrez peut-être en cette occasion que vous n'êtes pas seul(e) dans votre cas... et les problèmes se résolvent toujours mieux à plusieurs.

Chaque trimestre, le délégué FCPE de votre classe vous contactera (par téléphone ou via un petit questionnaire confié à votre enfant) pour pouvoir vous représenter le mieux possible lors du Conseil de classe.

Comment savoir quand et où ont lieu les réunions et les assemblées ?

En consultant le site web de la FCPE Charlemagne : <http://fcpecharlemag.free.fr>
Le président du conseil local Charlemagne rappelle régulièrement les dates de réunion, par courrier électronique, aux membres du bureau.



DEVENEZ PARENT DÉLÉGUÉ AU CONSEIL DE CLASSE

Il y a deux délégués titulaires et deux délégués suppléants par classe. Les parents délégués FCPE sont choisis par le Bureau du conseil local Charlemagne parmi les parents qui se proposent en début d'année. Au-delà du formalisme, cela permet durant l'année d'échanger avec un interlocuteur régulier sur les différents points que soulève cette fonction.

Rôle du parent délégué : représenter les parents, se faire connaître d'eux, s'assurer que les professeurs et notamment le professeur principal prennent les initiatives nécessaires et en temps voulu quand un problème survient avec un ou des élèves.

Importance du 1^{er} trimestre : avant le premier conseil de classe, les parents délégués prennent si possible contact avec tous les parents. Ils pourront ainsi porter leur parole auprès du conseil de classe. Au premier conseil, il faut être vigilant au sujet des enfants qui risquent d'être en difficulté par la suite et s'assurer que les parents seront vite contactés.

Si des problèmes surgissent, les délégués de classe alertent le délégué du même niveau. Celui-ci s'en fait l'écho auprès du Bureau de la FCPE. Il peut ainsi évaluer si ces problèmes ne sont relatifs qu'à une classe ou à plusieurs et le type d'intervention que ceux-ci nécessitent : auprès d'un professeur ou bien de l'administration. L'année passe vite, il faut souvent être réactif à temps.



Vous souhaitez devenir parent délégué de classe ?

Poser sa candidature : lors de la première réunion des parents, le samedi 6 septembre 2008, un premier recensement des candidats sera fait. Il sera complété lors de l'Assemblée générale des adhérents FCPE qui aura lieu le 13 septembre 2008 à 9h30.

Il est impératif d'être à jour de sa cotisation pour pouvoir être parent délégué.

Les parents délégués de classe sont ensuite désignés par le proviseur, sur proposition des associations de parents d'élèves et au prorata des résultats des élections des représentants des parents au Conseil d'administration.

CE QUE DÉFEND LA FCPE

Une école laïque

L'école de la République est une école laïque, où tous les enfants et les jeunes, quelles que soient leurs origines, leurs convictions religieuses ou philosophiques, apprennent à vivre et travailler ensemble.

Selon la FCPE, la laïcité fait le pari de la paix et de l'émancipation par la connaissance et la reconnaissance mutuelle des différences : refus de la violence, respect des droits de l'enfant, de la personne humaine en général et de la femme en particulier, lutte contre tous les racismes et les discriminations sexuelles, lutte contre les communautarismes.

L'égalité des chances

La gratuité: elle ne saurait être assimilée à une quelconque mesure d'aide sociale. Pour la FCPE, elle répond au principe constitutionnel qui donne accès à tous au service public d'éducation.

La qualité de l'enseignement doit être assurée pour tous grâce à des moyens adaptés aux besoins de chaque établissement: soutien scolaire, dédoublement de classes, prise en charge des enfants en difficulté. L'assurance doit être donnée aux élèves de recevoir tous les enseignements prévus au programme (remplacement des professeurs absents, dotation horaire globale suffisante).

L'harmonie des rythmes scolaires et du temps de l'enfant

Les enfants sont des personnes et ont leurs rythmes propres, qu'il faut respecter dans une

harmonisation entre temps familial, temps scolaire, temps périscolaire, temps libre.

Pour la FCPE, tout projet d'aménagement du temps scolaire doit tenir compte en premier lieu de l'intérêt de l'enfant.

La santé

La santé des jeunes constitue un enjeu d'importance pour la société et aussi bien sûr pour l'école. Elle influe sur les apprentissages et la réussite scolaire. Si la responsabilité première en matière de santé des jeunes relève des familles, l'école a aussi un rôle à jouer, notamment en matière d'éducation: la FCPE souhaite que l'on incite davantage les jeunes à se préoccuper de leur santé.

Les droits des parents

Pour la FCPE il s'agit :

- du droit de savoir, de comprendre ;
 - du droit de donner son point de vue directement ou par l'intermédiaire des représentants élus selon les cas ;
 - du droit de dénoncer éventuellement ce qui ne va pas ;
 - du droit d'être reconnu, respecté et ce, quel que soit son milieu social.
- Malgré la loi, malgré les décrets ou circulaires, l'institution scolaire a encore bien des difficultés à accepter que les parents jouent pleinement leur rôle dans les différentes instances: Conseil d'administration, Conseil de classe.

La FCPE informe, conseille, soutient les parents, les aide à faire respecter leurs droits tout en leur rappelant leurs devoirs.



DEVENEZ PARENT DÉLÉGUÉ AU C.A.

Au collège, six parents élus siègent au Conseil d'administration.

Au lycée, ce sont cinq parents élus.

Tous les parents (père et mère) sont électeurs.

Les élections auront lieu en octobre 2008. Il est important de participer pour accroître le rôle des parents dans la vie de l'établissement. N'oubliez pas de voter ! La représentation des fédérations de parents d'élèves, tant au Conseil d'administration et Conseil de discipline qu'aux conseils de classe, se fait au prorata de leur nombre de voix.

L'année dernière, la FCPE a obtenu, grâce à vos votes, 4 sièges sur 6 au collège et 3 sièges sur 5 au lycée. La confection de la liste FCPE aura lieu lors de l'Assemblée générale de la rentrée.

Le Conseil d'administration est une instance importante pour la qualité de la vie scolaire, qui se réunit au minimum une fois par trimestre et où sont débattus et votés :

- le budget,
- la répartition de la dotation horaire globale,
- le règlement intérieur,
- les événements de l'établissement et leur organisation,
- les voyages scolaires...

Les séances sont précédées quelquefois d'une Commission permanente où siègent les membres du conseil d'administration en nombre restreint. Les représentants de l'association y portent les avis et les décisions des parents FCPE discutés au préalable en bureau de l'association.

Le Conseil d'administration élit en son sein les représentants :

- à la commission permanente,
- au conseil de discipline,
- au conseil de vie lycéenne (dont le rôle est de faire des propositions pour animer le lycée et améliorer la vie des lycéens).

Vous souhaitez devenir candidat FCPE au Conseil d'administration ?

Les candidats FCPE au Conseil d'administration seront élus par les adhérents FCPE lors de l'Assemblée générale qui, cette année, se tiendra le **samedi 13 septembre 2008 à 9h30**.

En général ils font partie du bureau de l'association.

La profession de foi, véritable programme de ces candidats, est également élaborée et adoptée par l'Assemblée générale.

Les élections des parents d'élèves au Conseil d'administration auront lieu le vendredi 17 octobre.

Les deux parents votent ! Le vote par correspondance est possible !

N'oubliez pas de voter : vous donnez plus de poids aux représentants des parents !

Vos contacts FCPE Collège

Dominique Petitdemange (3^e) tél : 01 42 74 52 45
d.petitdemange@senat.fr

Valérie Grégoire (4^e)tél : 06 60 65 94 03
valeriegregoire@hotmail.fr

Hugues Massignat (4^e)tél : 01 66 76 68 61
hugomass@hotmail.fr

Christian Loret (4^e)tél : 01 44 14 45 70
loret@iut.univ-paris5.fr

Carole Desmarquet (5^e).....tél : 06 87 26 01 49
cdesmarq@wotan.ens.fr

Un site Internet pour la FCPE Charlemagne:
<http://fcpecharlemag.free.fr>

Vos contacts FCPE Lycée

Nathalie Harmand (2^{ndes}) tél : 06 60 94 55 92 et 01-42-77-71-42
nathalie.harmand@club-internet.fr

Marie-Claude Bergmann (1^{res})tel : 06 75 24 11 21
mbergman@maladiesrares.org

Muriel Prudhomme (1^{res}) tél : 06 87 47 09 37
murielprudhomme@wanadoo.fr

Béatrice Florentin (Terminales) tel : 01 43 40 03 06
bea.florentin@wanadoo.fr

Bureau sortant

Agnès Lainé, Présidente (1^{res}) tél : 01 42 72 51 83 et 06 73 18 28 72
agnes.laine@gmail.com

Thérèse Martelli, Trésorière (Terminales).....tel : 01 43 31 43 80 ou 06 70 05 02 91
therese.martelli@univ-paris5.fr

François Boué, secrétaire :francois.boue@laposte.net

ADHEREZ A LA FCPE

A ce journal "la Tribune" est joint un bulletin d'adhésion

(à remettre à la loge du gardien à l'intention de la FCPE)

**L'adhésion est indispensable pour être délégué de parents
d'élèves aux conseils de classe.**

**Rejoignez-nous
et rendez-vous bientôt aux réunions de rentrée !!**